

2151 Architectes

Les architectes conceptualisent, planifient et élaborent des devis pour la construction et la rénovation de bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels. Les architectes travaillent dans des firmes d'architectes, des corporations privées et les gouvernements ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Exemples d'appellations d'emploi

- architecte
- architecte de bâtiments d'habitation
- architecte de bâtiments industriels et commerciaux
- architecte de bâtiments résidentiels
- architecte en chef
- architecte-conseil
- spécialiste des normes architecturales
- spécialiste des normes d'architecture

Fonctions principales

Les architectes exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- consulter les clients afin de déterminer le genre, le style et le but des rénovations ou de la nouvelle construction d'un édifice;
- conceptualiser et concevoir des immeubles, et établir le plan des spécifications de conception, des matériaux de construction, des coûts et des horaires de construction;
- préparer des esquisses et des maquettes pour les clients;
- préparer les dessins, les spécifications et tout autre projet architectural pour les entrepreneurs et le personnel de métier, ou en superviser l'exécution;
- préparer des documents d'appel d'offres, participer à la négociation de contrats et accorder des contrats de construction;
- surveiller les activités sur le chantier de construction afin d'assurer la conformité aux devis;
- exécuter des études de faisabilité et des analyses financières des projets de construction.
- Les architectes peuvent se spécialiser dans un genre particulier de construction tel que la construction de bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels ou institutionnels.

Conditions d'accès à la profession

- Un baccalauréat d'une école d'architecture reconnue
ou

la réalisation d'un programme d'études de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) est exigé.

- Un diplôme de deuxième cycle en architecture peut être exigé.
- Un stage de formation de trois ans sous la gouverne d'un architecte inscrit est exigé.
- La réussite de l'examen d'admission pour les architectes est exigée.
- L'affiliation à l'association provinciale des architectes dans la province d'emploi est exigée.

Renseignements supplémentaires

- L'expérience permet d'accéder à des postes supérieurs, tels qu'architecte en chef.

Appellations à ne pas confondre

- Architecte de base de données (voir [2172](#) *Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données*)
- Architecte naval/architecte navale (voir [2148](#) *Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.*)
- *Architectes paysagistes* ([2152](#))
- Architecte technique de logiciels (voir [2173](#) *Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel*)
- Architecte technique en matériel (voir [2147](#) *Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)*)
- *Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences* ([0212](#))
- Ingénieur/ingénieure de structures (voir [2131](#) *Ingénieurs civils/ingénieures civiles*)